

LE CONSEIL ELECTORAL PRÔNE L'APPROPRIATION ET L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX PROCESSUS RÉFÉRENDAIRE ET ÉLECTORAL

Le Conseil électoral provisoire a organisé une journée d'échanges avec les responsables d'organisations de la société civile, le lundi 23 mars écoulé, à l'hôtel Karibe. Le principal objectif était d'échanger avec les acteurs et de recueillir leurs préoccupations et d'établir un dialogue franc et efficace.

Le Président du CEP, Patrick Saint-Hilaire a tenu à préciser la mission du Conseil consistant à organiser le référendum et des élections générales crédibles, transparentes et honnêtes.

Le Conseil n'a pas pour mandat d'élaborer une nouvelle Constitution, mais attend de recevoir le texte légal qui sera soumis à la consultation populaire, a-t-il insisté.

Intervenant au cours des échanges, le Directeur exécutif, Philippe Augustin, a présenté l'état d'avancement de ses travaux à commencer par la remise à l'Exécutif de quatre documents clés notamment, un projet de décret référendaire, le calendrier référendaire, le budget et une approche de vote par inscription préalable.

Par ailleurs, un concours en vue du recrutement des membres des structures décontractées BED/BRD et BEC/BRC, à travers les dix départements géographiques du pays a été organisé. La prestation de serment, suivi d'installation est effective dans les départements, à l'exception de l'Ouest I et II.

Le matériel acquis en 2021 a été inventorié et pourra être utilisé au prochain processus, a encore expliqué le Directeur exécutif.

Les échanges ont porté sur divers points et étaient riches en renseignements. A l'appui des données recueillies, le Conseil électoral, s'est engagé à discuter avec l'Exécutif de l'état d'avancement du processus, de la promulgation du décret référendaire et des conditions de sécurité optimale en vue de la tenue des différents scrutins. Une première rencontre s'est réalisée avec l'Exécutif sur les voies et moyens en vue d'une meilleure mise en œuvre.

Tout compte fait, le Conseil électoral entend conduire les processus référendaire et électoral en toute indépendance de manière impartiale et inclusive.